

### COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Samedi 30 septembre 2023 – Chinon

Le samedi 30 septembre 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle de l'espace François Rabelais de Chinon, sur la convocation qui a été adressée le 20 septembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 71      Nombre de voix : 136

Secrétaire de Séance : Monsieur Roland MARION

### **1. Signature officielle de la convention de partenariat avec la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et EDF pour le plan de gestion de l'ENS du « Marais des Rouches »**

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon, Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire accueille les membres du Comité syndical et revient sur l'implication de la ville de Chinon dans la création du Parc naturel régional. Avec le CPIE, Le PNR est un acteur majeur de l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes. Les actions concernant la co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny en sont le meilleur exemple. M. DUPONT informe les membres du Comité syndical que la Communauté de Communes vient de recevoir le label Territoire Engagé pour la Nature. Ce label vient récompenser le développement des actions du territoire en faveur de l'environnement. M. DUPONT conclut en se félicitant du partenariat initié avec le Parc, EDF et le CPIE sur le nouvel Espace Naturel Sensible du Marais des Rouches.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, présente le Marais des Rouches. Ce site de 34 hectares est situé sur les communes d'Avoine et de Huismes entre la Riasse et la Veude. Ce milieu naturel accueille une flore et une faune patrimoniales avec des espèces emblématiques telles que le Castor ou le Héron pourpré. Relié à l'Espace Naturel Sensible du Bois Chétif, il est situé à proximité de deux sites Natura 2000, celui des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre et celui du Complexe du Changeon et de la Roumer.

Un pâturage sur le site a été mis en place en 2008-2009 à l'initiative du Parc et des communes concernées. L'intervention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE) a permis l'ouverture du milieu. Depuis lors, l'arrivée du Castor sur le marais a provoqué des inondations qui ont entraîné un abandon de cette gestion pastorale.

Le site est aujourd'hui en partie entretenu mécaniquement grâce à la réalisation de chantiers organisés par le CPIE et la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire. L'objectif de l'élaboration de ce nouveau plan de gestion est de permettre une actualisation des données

naturalistes, la définition des enjeux de conservation et de gestion ainsi que la mise en place de chantiers de restauration du milieu naturel.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant que la zone est située dans un secteur identifié comme réservoir de biodiversité au Plan de Parc.

Mme Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Présidente du CPIE Touraine-Val de Loire indique que des journées d'animation de découverte du site sont organisées régulièrement par le CPIE. L'une d'elles a été organisée le jour du Comité syndical.

M. Frédéric RAVEL-SIBILLOT, délégué développement durable territorial à EDF-Centrale nucléaire de Chinon, explique que le projet présenté découle d'un partenariat de longue date entre le Parc et le CNPE. Depuis la création du Parc, le CNPE, situé au cœur du territoire, est aux côtés du Syndicat mixte. Chaque année, au terme d'échanges pour identifier les sujets à mener, le Parc et le CNPE déterminent les actions à inscrire dans la convention annuelle de partenariat. Il rappelle les actions menées dans ce cadre, sur la préservation du Rôle des genêts avec notamment l'acquisition de barres d'effarouchement ou encore la contribution à l'animation de la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) de la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire. Le soutien au projet du marais des Rouches, via une convention tripartite entre la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire, le Parc et le CNPE, permet de relancer des actions sur un site où les enjeux écologiques sont importants et qui présente également un intérêt pédagogique évident. Il considère, compte tenu de la qualité et de la fragilité de la biodiversité en présence, que d'autres opérations similaires pourraient voir le jour dans ce secteur géographique.

Monsieur Lionel HEGRON, élu de la commune de Huismes, complète en précisant que le marais des Rouches est un espace méconnu, mais qui a gardé son authenticité. Des travaux d'entretien sont effectivement nécessaires sur le site pour enrayer la fermeture du milieu constatée. Il rappelle les engagements de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire en matière de biodiversité. Elle est maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 des Puys du Chinonais et co-gestionnaire, aux côtés du Parc, de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny. Un site pour lequel des travaux d'un million d'euros visant l'accessibilité du marais débutent cet hiver. Ce plan d'aménagement permettra au site de devenir un bel outil pédagogique, pour les scolaires notamment. Il rappelle également la présence, dans le Véron d'un Espace Naturel Sensible autour de l'Écomusée avec des enjeux de biodiversité importants ou encore la labélisation TEN de la Communauté de communes qui s'inscrit dans la continuité de toutes ces actions. Il remercie les partenaires associés à la gestion du marais des Rouches qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet.

M. Franck CHARTIER, élu départemental d'Indre-et-Loire, rappelle la politique du Département en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles et les actions menées pour favoriser leur accessibilité. Il salue les partenaires associés dans la mise en place de la gestion du marais des Rouches et salue la présence du Parc à Chinon pour l'organisation de ce Comité syndical.

Mme Sophie TUBIANA conclut en rappelant les actions menées sur le marais de Taligny qui pourraient inspirer des réalisations sur le site du marais des Rouches. Elle regrette que, malgré les actions menées, la disparition du Rôle des genêts dans le Véron soit aujourd'hui avérée. Elle rappelle le courrier adressé à la Mme la Secrétaire d'État en charge de la biodiversité pour alerter sur la disparition à l'œuvre de l'espèce et solliciter des moyens supplémentaires pour la préserver. Elle considère que l'acquisition foncière est aujourd'hui une voie à explorer pour envisager de manière plus durable la préservation des milieux et des espèces emblématiques telles que le Rôle des genêts.

Il est procédé à la signature de la convention.

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance du Comité syndical.

M. Roland MARION est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres.

## 2. Budget primitif : décision modificative n° 2-2023 (Fonds vert/axe SNB 2030 - participation CNPE-EDF / reversement à la CC CVL)

Mme Sophie TUBIANA présente la proposition de délibération relative à une décision modificative permettant de prendre en compte deux attributions financières, l'une au titre du Fonds vert, pour l'axe « Stratégie nationale biodiversité 2030 » l'autre au titre de la convention tripartite entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, le CNPE-EDF et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

La Présidente rappelle que le Parc bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du Fonds vert, pour animer des concertations préalables à la création d'aires protégées et proposer une stratégie foncière pour le Parc, incluant l'accompagnement à la mise en place d'Obligations réelles environnementales (ORE). Comme précisé lors de précédents Comités syndicaux, une autre demande de subvention au Fonds vert a été déposée par le Parc sur le volet « renaturation des villes et villages ». Cette seconde démarche est beaucoup plus longue et complexe. Elle mobilise beaucoup de temps d'agents en interne au détriment d'autres actions. Le Parc est encore en discussion avec les services instructeurs alors même que les 8 communes concernées par ces financements sont prêtes à engager leur projet.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que le montage proposé par le Parc est atypique, il repose sur la mobilisation d'une ingénierie interne, au sein du Parc, et externe, via des prestations de bureaux d'étude. Cette ingénierie, dédiée à la conception de plans guides de renaturation à l'échelle d'une commune est essentielle pour favoriser la mise en place de projets pertinents et concertés. Il constate que des différences importantes dans l'instruction de ces deux volets du Fonds vert. Le dossier « biodiversité » a été beaucoup plus aisé à déposer.

M. Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil et Vice-président du Parc, rappelle que le Parc a déposé, dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCT) en 2017, un dossier qui a permis la mobilisation de financements importants au bénéfice des petites communes du Parc. Le Parc apporte une ingénierie financière précieuse pour les petites communes et peut porter des projets d'envergure, à une échelle pertinente, qui répondent aux attentes des financeurs. Ainsi, il considère que la demande de subvention du Parc sur le volet « renaturation » du Fonds vert mérite d'être soutenue par les Préfets et les parlementaires du territoire.

M. Thibaut MEURGEY indique que les modalités financières du Fonds vert sont très avantageuses, avec un versement de 50 % des subventions au démarrage des opérations.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les problèmes financiers du Parc viennent notamment des modalités de traitement et de versement des fonds européens qui demandent des avances en trésorerie importante.

Mme Fabienne COLBOC, Députée de la 4<sup>e</sup> circonscription d'Indre-et-Loire remercie le Parc pour la qualité des projets présentés. Elle rappelle que le Fonds vert a été mis en place afin d'accompagner les collectivités, notamment les petites communes dans des projets ambitieux pour la biodiversité. Elle ne manquera pas de faire remonter à qui de droit la demande du Parc, comme elle le fait pour les petites communes qui la sollicitent.

Mme Sophie TUBIANA remercie Mme Fabienne COLBOC pour son soutien, ce temps d'instruction retardant la mise en place des projets dans les communes.

M. Thibaut MEURGEY explique que le budget de 300 000 € associé à cette demande de subvention nécessite de procéder à une décision modificative. Il indique que cette subvention permettra de financer deux nouveaux postes et de valoriser des postes existants. La deuxième partie de la délibération concerne l'inscription au budget 2023 des 5 000 € dédié au projet du marais des Rouches, présenté précédemment.

Pour mémoire, le Parc a sollicité, au titre du Fonds vert, une subvention de 239 625,33 €, équivalente à 80 % des dépenses nécessaires à la mise en place d'un projet visant la restauration, la

préservation et la valorisation d'un réseau de sites naturels pour un montant de dépenses estimé à 299 531,66 €.

### FONDS VERT - Aires protégées

		01/09/23 au 31/12/2024		
		Budget de l'opération	Subvention fonds vert	Autres fin ou PNR
011	Charges à caractère général	122 320,00 €	97 856,00 €	24 464,00 €
012	Charges de personnel	113 121,18 €	90 496,94 €	22 624,24 €
012	Charges de personnel valorisées	63 010,48	50 408,38 €	12 602,10 €
65	Autres charges de gestion courante	1 080,00	864,00 €	216,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>299 531,66 €</b>	<b>239 625,33 €</b>	<b>59 906,33 €</b>

Le Parc, en accord avec le CNPE / EDF s'engage à participer à hauteur de 5 000 € au financement de l'élaboration du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Marais des Rouches » sur les 10 000 € perçus au total par le CNPE.

### MARAIS DES ROUCHES

		Détail des dépenses par opérateur		
		Fonds vert	CNPE	Total
011	Charges à caractère général	48 928,00 €	5 000,00 €	53 928,00 €
012	Charges de personnel	45 248,47 €	-	45 248,47 €
65	Autres charges de gestion courante	432,00 €	5 000,00 €	5 432,00 €
022	Dépenses imprévues	25 204,19 €	-	25 204,19 €
<b>TOTAL</b>		<b>119 812,66 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>129 812,66 €</b>

		Détail des recettes par opérateur		
		Fonds vert	CNPE	Total
74	Dotations, subventions, participations	119 812,66 €	10 000,00 €	129 812,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>119 812,66 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>129 812,66 €</b>

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la décision modificative n° 2-2023 se décomposant comme suit :

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général		53 928.00 €		
012 – Charges de personnel		45 248.47 €		
65 – Autres charges de gestion courante		5 432.00 €		
022 – Dépenses imprévues		25 204.19 €		

74 – Dotations, subventions et participations				129 812.66 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>129 812.66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>129 812.66 €</b>

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent la décision modificative n° 2-2023 ci-dessus ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

### 3. Tableau des effectifs au 30 septembre 2023

Mme Sophie TUBIANA propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative au tableau des effectifs afin de permettre de procéder au recrutement d'un agent pour assurer l'accueil des publics à la Maison du Parc, notamment sur les week-ends suite à la prolongation d'un agent en mi-temps thérapeutique.

M. Thibaut MEURGEY indique que cette création, à compter du 13 octobre 2023, concerne un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique C dans la filière culturelle, pour faire suite à un accroissement saisonnier d'activité à la Maison du Parc. Ce contrat, d'une durée hebdomadaire de service de 17/35<sup>e</sup> s'inscrira sur 3 semaines et 3 jours (durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris).

Dans le même temps, la délibération permettra la suppression de postes inscrits au tableau des effectifs à la suite de départs en retraite et mutations.

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 30/09/2023
<b>POSTES A CRÉER</b>				
Adjoint patrimoine	C		Accroissement saisonnier d'activité	CDD 3 semaines et 3 jours à temps non complet (17/35ème) à compter du 13/10/2023 jusqu'au 05/11/2023
<b>POSTES A SUPPRIMER</b>				
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	Mutation
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	Départ en retraite au 1 <sup>er</sup> décembre 2022
Ingénieur Principal	A	1	Chargée de mission éco-développement	Départ en retraite au 01/01/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent le tableau des effectifs à la date du 30 septembre 2023.

### 4. Informations et questions diverses :

- **Loisirs et préservation de l'avifaune en Val de Loire : état des lieux des actions de préventions et de médiation pour le site Natura 200, suivi des colonies de Sternes par la LPO Anjou**

Mme Sophie TUBIANA introduit la problématique. Le Parc est un territoire d'accueil des sternes, oiseaux migrateurs extraordinaires qui arrivent mi-avril dans notre région et repartent fin août après leur nidification sur les bancs de sable de Loire. Cette espèce est en danger. Les nichées sont soumises aux crues de printemps, un phénomène naturel, mais également à des dérangements humains très importants.

Lorsque des promeneurs s'aventurent sur les bancs de sable en période de nidification, parfois avec un chien, les sternes s'envolent, laissant des nichées non protégées de la chaleur ou des prédateurs. Les dérangements humains sont souvent liés à des pratiques de loisirs de pleine nature non encadrées telles que le canoë, le quad ou l'aéronautisme. Les feux d'artifice sont également une source de dérangements importante.

Elle rappelle que la Loire, zone Natura 2000, est en partie concernée par un Arrêté préfectoral de biotope (APPB). Elle constate que, depuis le confinement, une demande de plus en plus prégnante d'activités de pleine nature s'exprime. Si ce besoin de nature peut être compréhensible, il s'accompagne d'une multiplication de pratiques qui fragilisent les milieux naturels et les espèces, voire d'incivilités. Elle considère que le développement de ces activités ne peut se réaliser sans régulation.

Mme Lucie BLONDEL, Animatrice site Natura 2000 de La Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, revient sur les éléments de contexte présentés par la Présidente. La Loire est l'expression d'un triptyque reliant patrimoine bâti, culturel, paysager et naturel remarquable. Elle est le support d'une biodiversité menacée qui a justifié la désignation du site en zone Natura 2000. La Loire abrite sur notre territoire, 33 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne et protégées. Elle constate que la plupart des habitants ne connaissent pas cette biodiversité, ses spécificités et ses fragilités. Elle déplore également une évolution des pratiques en nature depuis la crise sanitaire. Les pratiques individuelles, sans médiateurs ou accompagnateurs, se développent et le Parc est destinataire en continu de demandes pour la création de nouveaux aménagements ou manifestations sur les sites ligériens. Elle revient sur la question des feux d'artifice qui ne font pas l'objet de demandes d'autorisation préalable.

Une nette baisse des effectifs de sternes est constatée liée à l'accumulation de plusieurs paramètres. D'une part, l'évolution des bancs de sable. De nouveaux secteurs de nidification sont aujourd'hui observés en dehors des secteurs concernés par l'APPB. D'autre part, la multiplication des infractions associées à une faible capacité humaine et financière de régulation. Le développement de nouvelles pratiques de loisirs proposés par des acteurs touristiques pas assez sensibles à ces enjeux renforce la pression exercée sur les espèces et les milieux.

Mme Lucie BLONDEL présente les objectifs du Parc, en lien avec les orientations de la charte et du document d'objectifs du site Natura 2000 : protéger, connaître et valoriser les espèces, milieux et paysages ligériens tout en sensibilisant sur leur fragilité et en informant sur la réglementation en vigueur et son application. Le Parc œuvre pour co-construire avec l'État, les Régions, les Départements et les EPCI un cadre acceptable pour les activités et les aménagements. Cette démarche passe par une implication de tous les usagers pour favoriser la connaissance mutuelle et la cohabitation des pratiques. Il s'agit pour le Parc d'élaborer une stratégie pour la maîtrise des activités loisirs et de tourisme sur la Loire impliquant l'ensemble des parties prenantes. Elle revient sur la difficulté d'informer, de faire passer le message et témoigne d'incivilités observées malgré la présence de panneaux explicatifs.

Mme Sophie TUBIANA ajoute que très peu d'agents de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sont présents sur le terrain. C'est un réel problème. La structure manque d'effectifs pour assurer le contrôle et les régulations nécessaires sur le terrain au quotidien.

Mme Lucie BLONDEL présente quelques outils de sensibilisation proposés par le Parc : le flyer rivière et canoë, le cycle de formation proposé aux loueurs de canoë il y a quelques années, la réédition des flyers APPB, le guide des bonnes pratiques édités en lien avec les Départements et les services de l'État, la campagne sets de table diffusés dans les restaurants ou encore les vidéos YouTube de Little Gypsy.

Elle liste les actions Natura 2000 liées à la préservation des sternes :

- le partenariat avec la LPO Anjou, notamment pour le suivi des colonies et la formulation des avis relatifs aux manifestations et événements ;
- les alertes médias : nombreux articles et reportages dans les journaux télévisés, mais aussi diffusions d'alertes et de consignes via les réseaux sociaux ;
- la rencontre des acteurs touristiques et en particulier les loueurs de canoë pour expliquer les pratiques problématiques comme le bivouac ;
- les tables rondes pour partager les problématiques et les actions mises en œuvre avec d'autres élus, réalisées par M. Jacky PASSET, le Président du COPIL Natura 2000 Loire ;
- les maraudes avec les services civiques d'Unicité, pour sensibiliser les touristes et habitants sur des week-ends d'affluence ;
- les alertes à l'OFB pour transmettre des constats d'incivilité (peu suivies d'effet) ;
- et toutes les autres actions prévues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 de préservation des milieux ayant un impact positif sur l'avifaune.

Mme Lucie BLONDEL conclut en estimant que les actions menées ne sont pas inefficaces, mais qu'elles ont besoin d'être renouvelées, réinterrogées. Il est par exemple très difficile de contacter les gens de passage en autonomie qui ont leur propre canoë. Un outil numérique serait une solution à étudier. Enfin, elle constate que toutes ces actions nécessitent des moyens financiers et humains qui ne sont pas aujourd'hui mobilisés suffisamment sur le territoire. La qualité du partenariat entre le Parc et les Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est un levier important, mais insuffisant. D'autres partenariats sont à rechercher avec les acteurs du tourisme ou encore les associations de pêche pour conjuguer les efforts et agir plus efficacement. Une des pistes, déjà en réflexion au niveau des services de l'État, serait de fusionner les deux arrêtés de protection de biotope pour agir sur un linéaire continu, sans coupure.

M. Jackie PASSET estime que le Ministère est conscient du problème et qu'il soutiendra les actions menées.

M. Damien ROCHIER, chargé de mission de la LPO Anjou présente les deux espèces de manière plus détaillée. Les sternes naines et Pierregarins sont protégées à l'échelle européenne et notre territoire abrite une des colonies les plus importantes terrestres de sternes. Nous avons de ce fait une très forte responsabilité dans la protection de ces espèces.

Les sternes passent l'intégralité de la période hivernale sur la côte africaine. Elles reviennent sur le site de reproduction en Loire, au printemps. Il présente les cartes de répartition, la sterne Pierregarin, plus tolérante en matière d'habitat, a une aire de répartition plus large que la sterne naine. Les sternes nichent sur les grèves de Loire, sur des bancs de sable isolés nus ou partiellement végétalisés. Sur ces milieux, les températures peuvent dépasser au ras du sol les 50 degrés, ce qui rend particulièrement vulnérables les nichées en cas d'envols prolongés. Récemment, en plus du risque de submersion ou des dérangements humains, les sternes sont également soumises à la grippe aviaire.

La LPO assure un suivi hebdomadaire des colonies depuis l'arrivée des migrateurs jusqu'à l'envol des jeunes. Avec l'aide de ses bénévoles, elle pose et dépose des panneaux marquant l'interdiction d'accès sur les sites protégés ou sensibles. Enfin, elle assure une veille précise sur les dérangements et sur l'évolution de la grippe aviaire.

M. Damien ROCHIER explique que les suivis individualisés n'étant pas possibles pour ces espèces, il est procédé à des suivis d'installation des nichées associés à une estimation des couples présents. En 2023, 223 couples entre Les Ponts-de-Cé ont été recensés, soit 98 % de la population du Maine-et-Loire. Le site phare sur la zone considérée est celui de la commune de La Daguenière qui rassemble plus de la moitié des effectifs. Entre Les Ponts-de-Cé et Montsoreau, 19 sites de nidification sont recensés au total, 97 % des effectifs étant situés dans les périmètres des APB (209 couples de sternes Pierregarin recensés et 166 couples de sternes naines).

En 2023, de fortes pertes sont constatées. Sur les 19 sites recensés, seuls 8 sites ont produit des jeunes et, pour la première fois, aucune production de poussins à l'amont de Saumur n'a été constatée. Un seul cas de destruction de nichées est lié à la montée des eaux. Toutes les autres

destructions sont liées à des dérangements humains (26 dérangements, dont 9 conduisant à l'abandon de colonies). Les sternes naines ont été particulièrement touchées. À l'échelle de la Loire, les effectifs de sternes ont été divisés par 2, voire 3 ces dernières années.

Pour M. Damien ROCHIER, nous arrivons à la limite de ce que peuvent supporter les espèces. Les activités qui se développent sans conscience de leur impact sont extrêmement problématiques. S'il était auparavant possible de trouver des conciliations, de sensibiliser, il considère aujourd'hui qu'il est absolument urgent et primordial d'agir différemment pour sauvegarder l'espèce.

M. Gilles PELLÉ, élu de Bourgueil témoigne. En tant que photographe animalier amateur, il a l'habitude de réaliser des photos sur le pont de Montsoreau. En 2022 et 2023, il n'a pas observé de sternes sur le site. Il a dû se replier sur la colonie de La Chapelle-sur-Loire, au niveau de la gravière. Durant ses prises de vue, en très peu de temps, il a observé 20 à 30 canoës à proximité des sites de nidification. Il lui semblerait important d'essayer de renvoyer ce flux de bateau plus au large, par des bouées en indiquant en début de banc de sable au canoë qu'ils doivent passer au large.

M. Damien ROCHIER explique que la mise en place de panneaux et de bouées en amont des îles a déjà été envisagée. Le projet n'a pas abouti en raison de la forte variation des niveaux d'eau, mais aussi des demandes d'autorisation nécessaires pour installer des bouées dans le domaine fluvial. Une piste possible serait la mise en œuvre d'un partenariat avec les services départementaux qui balisent le chenal. Il considère que l'information des canoéistes n'est plus le problème central, les panneaux étant visibles. Un problème nouveau, plus difficile à traiter, est lié au rattachement des îles aux berges en raison des forts étiages. Les îles, devenues accessibles à pied, sont soumises à une forte pression et à des incivilités. Ainsi, en 2021, une cueillette d'œufs de sternes a été constatée sous le pont de Montsoreau.

Mme Martine NEVEU, élue de Lémeré regrette que l'information ne circule pas suffisamment dans les offices de tourisme. Il est essentiel de sensibiliser les touristes.

M. Damien ROCHER explique que des flyers avaient été distribués dans les Offices de tourisme. Mais les stocks, mis à disposition du public sans régulation, ont été très vite épuisés. Il considère également qu'il est essentiel de mieux travailler avec les Offices du tourisme pour mieux informer les visiteurs.

Mme Sophie TUBIANA demande s'il serait envisageable de réaliser des affiches bilingues qui seraient positionnées au niveau de l'accueil dans les Offices de tourisme.

M. Vincent LÉPY, élu d'Allones, constate que les panneaux sur les îles ne sont pas toujours efficaces, les gens passant outre. Il propose que soient installés des outils pédagogiques sur les sites pour mieux sensibiliser.

M. Damien ROCHIER estime que pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à une meilleure sensibilisation, comme les panneaux, il faut mobiliser des moyens financiers supplémentaires.

M. Rodolphe BRIOUDE, élu de Mazé-Milon, demande si des actions de sensibilisation sont menées auprès des sites touristiques et des hébergeurs.

Mme Lucie BLONDEL explique que des professionnels du tourisme ont participé à des formations dédiées il y a quelques années. Elle considère qu'il serait important de renouveler ces formations. La pédagogie fait en effet partie des axes à développer.

Mme Sophie TUBIANA indique que les financements Natura 2000 sont à la baisse ce qui représente une contradiction entre les intentions de l'État, volontariste pour préserver les milieux, et les moyens mobilisables sur les territoires.

Mme Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU demande si les évolutions climatiques ont un impact sur les nidifications.

M. Damien ROCHIER considère que cette question est complexe et nécessiterait davantage de recul sur le suivi des populations. Sur la Loire, l'immersion des îles ou au contraire les forts étiages qui relient les îles aux berges sont des facteurs importants à considérer.



Mme Brigitte GUGLIELMI, élue départementale du Maine-et-Loire estime que fixer des panneaux sur les balises mises en place par les services départementaux serait une solution à envisager.

Elle témoigne des infractions liées à une méconnaissance. Elle explique avoir réalisé, il y a quelques années, une descente en canoë sur la Loire et ne pas avoir été informée par le loueur de la présence et de la sensibilité des sternes. Elle demande s'il existe des zones où le bivouac pourrait être autorisé, pas nécessairement sur les berges de Loire. Enfin, elle constate que les services de l'OFB sont débordés, leurs effectifs étant insuffisants.

M. Benoît BARANGER indique que, dans certains Parcs, il existe des agents assermentés. Il explique que la commune de Bourgueil accueille des jeunes en SNU (service national universel). Le Parc pourrait potentiellement mobiliser ce dispositif. Il propose également que, sur les panneaux d'interdiction d'accès des îles, soit indiqué l'amende en cas d'infraction. Il a expérimenté ce principe dans sa commune pour la maîtrise de dépôt sauvage d'ordures.

M. Lionel HEGRON, élu de Huismes demande si ce sont les touristes ou les habitants qui commettent ces dérangements.

Des habitants comme des touristes sont incriminés selon Mme Lucie BLONDEL qui explique que, sur les maraudes réalisées, les habitants contactés avaient souvent entendu parler des sternes, mais ne savaient pas que l'accès aux grèves était interdit pendant la nidification. Elle rappelle que beaucoup de personnes sont en itinérance sur le site, souvent en autonomie.

Mme Sophie TUBIANA constate que les aérostiers posent également problème. Malgré les informations transmises, les pratiques sont anarchiques.

Mme Martine NEVEU propose de s'adresser à la Fédération des aérostiers en rappelant que les pratiques à basse altitude sont dangereuses.

M. Guillaume DELAUNAY, Chef du service biodiversité, propose de contacter les entreprises qui sponsorisent les aérostiers pour que le respect des écosystèmes soit un critère de financement. Nous pouvons en effet jouer sur la mauvaise publicité que pourrait leur procurer des aérostiers qui dérangent la biodiversité.

M. Vincent LÉPINE propose que, parmi les riverains, soient identifiées des personnes relais, des ambassadeurs, capables d'observer les infractions et d'en faire part.

M. Damien ROCHIER explique que la LPO a un réseau de ce type tout le long de la Loire sur lequel il s'appuie pour suivre les colonies et les infractions.

M. Gilles ROUSSILLAT précise que le Parc dispose d'un réseau d'ambassadeurs qui comprend notamment des hébergeurs et autres acteurs du tourisme. Ces personnes pourraient être mobilisées.

Mme Fabienne COLBOC remercie l'assemblée pour la qualité de ces échanges. Elle rappelle l'engagement de l'État pour la biodiversité via le Fonds vert notamment. Un engagement qui sera renforcé en 2024 avec 400 millions en plus mobilisés sur les territoires. Elle connaît la situation de l'OFB qu'elle a eu l'occasion de rencontrer. Elle précise que la précédente Secrétaire d'État avait été interpellée sur le sujet et qu'elle interpellera la nouvelle Secrétaire d'État sur les moyens mobilisables en faveur de ces espèces. Elle considère qu'avec la modification de compétences, notamment sur Natura 2000, la biodiversité devient plus que jamais l'affaire de tous, pour l'État, les collectivités, mais aussi les citoyens. Elle regrette les incivilités et pratiques de loisirs non adaptés qui rentrent en contradictions avec la volonté de développer un tourisme de nature. Elle considère également que le service national universel est une piste à considérer, tout comme celle des Services civiques qui pourraient, notamment dans les Offices de tourisme sensibiliser les visiteurs. Un travail de concertation important est à mener pour se rassembler autour d'objectifs clairs et simples. Cette problématique interroge les moyens financiers disponibles, notamment issus de l'État, mais aussi la capacité de mobilisation de tous les acteurs.

Mme Sophie TUBIANA croit en la vertu du rappel à la loi face aux incivilités. Elle considère que la sanction a un moment est nécessaire au-delà de la simple sensibilisation mise en place depuis des années sans grand succès.



## ▪ Labélisation Ramsar « Loire des confluences »

Mme Sophie TUBIANA informe de la réalisation de deux réunions d'information et de concertation à destination des élus du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire concernant la démarche de labélisation Ramsar d'une partie du territoire du Parc. Elle laisse la parole à la délégation du Parc qui vient de participer au séminaire national du réseau Ramsar à Saint-Dizier (52).

La délégation était composée de M. Philippe DUBARRY, élu de Benais et membre de la Commission Biodiversité, de M. Jackie PASSET, Président du site Natura 2000 Loire et de M. Pascal QUENIOT, chargé de mission eau et zones humides.

M. Guillaume DELAUNAY explique que la labellisation Ramsar entre directement en résonance avec le sujet précédent. Cette labélisation vise en effet la valorisation des sites et des espèces emblématiques de la Loire. Ces rencontres ont permis des échanges très intéressants avec les autres sites labélisés venant nourrir la constitution de la candidature du territoire.

M. Philippe DUBARRY a apprécié également les échanges très riches. Il considère que, malgré les actions de préservation menées sur ces sites labélisés, des phénomènes inexplicables perdurent. Des oiseaux disparaissent ou apparaissent sans que cela soit expliqué. L'humilité lui semble ainsi de mise. Comment lutter contre des phénomènes naturels ? Jusqu'où aller ? Comment accepter les limites du génie écologique ? Autant de questions qui lui semblent essentielles et qui ont été soulevées durant ce séminaire. Il relève l'importance de la connaissance et en tant que Vice-Président de la Commission éducation s'engage à porter cet enjeu dans les actions éducatives, autour de la question des incivilités. Pour conclure, il souhaite citer M. Jérémie PINIOU, Président de Ramsar France : « *On ne rigole plus, il ne faut jamais lâcher sur les choses importantes. En France il faut accélérer la prise de conscience pour déboucher sur de l'action* ».

M. Jackie PASSET précise que, si le soutien du Ministère sur ces projets est important, il est également nécessaire de mobiliser des fonds complémentaires avec l'appui des élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux.

Mme Sophie TUBIANA note que le Parc sera un des seuls territoires Français bénéficiant d'une double labélisation internationale UNESCO et RAMSAR.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande si cette labélisation pourra bénéficier aux sternes.

M. Guillaume DELAUNAY explique que le label peut permettre de remobiliser les acteurs et habitants pour les inciter à agir et à préserver cette zone humide de renommée internationale.

Mme Brigitte GUGLIELMI explique que, si le département comprend des masses d'eau en très mauvais état, ce n'est pas le cas de la Loire dont l'état des masses d'eau est assez bon grâce à sa biodiversité et notamment à sa flore qui a une action purificatrice.

M. Guillaume DELAUNAY explique que, dans la rédaction du dossier de candidature, le Parc met en exergue la liste très importante des espèces en présence. Il précise que la qualité de l'eau de la Loire est également liée à la présence de la corvicule, une bivalve qui filtre l'eau et participe à la qualité de l'eau tout en nourrissant les oiseaux. Une espèce utile qui est aussi une invasive. La frontière entre espèce utile ou gênante est ainsi ténue. Il estime qu'il est nécessaire de porter un discours aussi positif sur la biodiversité. Des espèces disparaissent, mais d'autres se développent comme le Balbusard pêcheur ou le castor.

M. Philippe DUBARRY considère qu'il est important de travailler sur la transmission de la connaissance. Il est toujours plus facile de fabriquer de l'ignorance que de la connaissance.

Mme Sophie TUBIANA clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

## *Représentants des Régions et Départements*

### Présents :

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire

### Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à M. Michel PONCHANT  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO  
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Franck CHARTIER  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Eric TOURON  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI

### Excusés :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire  
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

## ***Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire***

### Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes	Mme Evelyne FOURREAU, Souzay-Champigny
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	M. Gilles ROUSSILLAT, C.A. Saumur-Val-de-Loire

### Absents ayant donné procuration :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné, à Mme Sophie CHARRIER  
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet, à M. Jean-François SUIRE  
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance, à Mme Angélique BOIZIAU  
Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire, à M. Vincent LÉPY  
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps, à M. Patrick MERLI  
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard, à Mme Martine NEVEU  
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame, à Mme Evelyne FOURREAU  
M. Jean-Michel BONNIN, Montreuil-Bellay, à Mme Karine MOTHEAU  
M. Willy DELAUNAY, Neuillé, à M. Rodolphe BRIOUDE  
Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à M. Jacky MARCHAND  
M. Pascal MARIE, Villebernier, à M. Jean-Claude SOURDEAU  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Gilles ROUSSILLAT

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à M. Matthieu BELLIER  
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à Mme Françoise MANCEAU

Excusés

M. Jean-Philippe ROPERS, Beaufort-en-Anjou  
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice  
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou  
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay  
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine  
M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué  
M. Guy LANDAIS, Épiéds  
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire  
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins  
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes  
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou  
M. Paul OPREA, Loire-Authion  
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles  
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier  
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay  
M. Claude DURAND, Rou-Marson  
Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées

M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois  
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple  
M. Loïc BIDAULT, Saumur  
M. Patrick BECK, Turquant  
M. Sylvain PELTIER, Varrains  
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay  
M. Jean BROUARD, Verrie  
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée  
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée  
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire

***Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire***

Présents :

M. Claude ROUX, Anché  
Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay  
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron  
M. Philippe DUBARRY, Benais  
M. Pierre NION, Benais  
M. Gilles PELLE, Bourgueil  
Mme Claudine LECLERC, Braslou  
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont  
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes  
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire  
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Vincent GASSELIN, Gizeux  
M. Lionel HEGRON, Huismes  
Mme Martine NEVEU, Lémeré  
Mme Angélique BOIZIA, Lignières-de-Touraine  
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé  
M. Philippe RÉAL, Rivarennes  
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne  
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze  
M. Gérard MARULA, Thizay  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux, à M. Gilles PELLE  
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET  
M. Damien BARON, Cinais, à M. Gérard MARULA  
M. Christian SAGET, Continvoir, à M. Vincent GASSELIN  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles, à M. Philippe RÉAL  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Mme Marie-Noëlle BOULANGER  
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire, à M. Pierre NION  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUULT, Ligré, à Mme Claudine LECLERC  
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt, à M. Lionel HEGRON  
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron, à M. Thierry AMIRAULT

M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre, à M. Jean-Marie KUZIOR

Excusés :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine  
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches  
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau  
M. Jean-Pierre POTHIN, Braye-sous-Faye  
Mme Aurélie PRESSAC, Brizay  
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin  
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude  
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé  
M. Eric MAUCORT, Chinon  
M. Damien DOUCET, Courcoué  
M. Vincent MARECHAL, Couziers  
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux  
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay  
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux  
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault  
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin  
Mme Hédia GHANAY, Langeais  
M. Peter VAN STAALDUINEN, Léré  
Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé  
M. Justin RAIMBAULT, Marçay  
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande  
Mme Florence MARIE, Panzoult  
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne  
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan  
M. Raphaël HANNIET, Razines  
M. Gilles ROSALIE, Restigné  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne  
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière  
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché  
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil  
Mme Karine PIAUT, Sazilly  
M. Eric LUANCO, Seuilly  
M. Kévin CLAVEAU, Tavant  
M. Laurent BODIN, Theneuil  
M. Stéphane ROY, Trogues  
M. Didier DOUCHET, Vallères  
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château  
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers  
Mme Agathe CHIRON, Villandry  
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire  
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre  
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne  
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Assistaient également :

Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la commission « Paysages, urbanisme et cadre de vie » PNR,  
Mme Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU, présidente du CPIE Touraine Val de Loire,  
Mme Fabienne COLBOC, députée d'Indre-et-Loire,  
M. Damien ROCHIER, chargé de mission LPO Anjou.